GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble

La Voix du GDS

Votre Mensuel Sanitaire

Lettre d'information n°90

Février 2024

INTEMPERIES

NE LOUPEZ PAS L'AIDE A LA TRESORERIE !

Des centaines d'élevages ont été lourdement impactés par les inondations, remontées de nappes et tempêtes cet hiver. Outre les pertes de fourrages, de matériels, baisse de production, etc… les frais de soins vétérinaires pour problèmes respiratoires, boiteries, avortements et mortalités rentrent dans les critères d'accès à l'aide à la Trésorerie mise en place par l'Etat.
Celle-ci va de 1000 € à 20 000 € avec transparence pour les GAEC.
Dotée de 10 millions d'€ obtenus par la mobilisation de vos organisations professionnelles, **elle est facile d'accès, non remboursable** et **payée sous 3 à 4 semaines** maximum.
Déclaration directement sur le lien suivant :
https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dispositif-urgence-soutien-aux-exploitations-elevage-inondation ou par le biais de vos organismes de conseils habituels (Centres de gestion, Chambre d'Agriculture, GEDA, syndicats…)

BVD : Point de situation

Les dossiers dits « non conformes » ont été revus par notre équipe.
Les éleveurs concernés ont été contactés par téléphone pour régulariser rapidement la situation et éviter le transfert de leur dossier à la DDPP. N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème ou questions afin que nous puissions vous aider !

Le nombre d'IPI détectés a été divisé par 2 en 1 an ! C'est une très belle avancée, qui nous conforte dans nos travaux pour le passage en dépistage sérologique à l'avenir « phase 2 ».
Des tests sont en cours cet hiver sur une centaine d'élevages.

Et les mort-nés ? Leur bouclage est obligatoire. Il permet une traçabilité complète et d'éviter une circulation « discrète » du virus (si seuls les mort-nés s'avèrent être infectés et jamais testés, le virus demeure dans le troupeau et freinera à terme le passage collectif en phase 2 !)

Vous trouverez ci-dessous la situation régionale pour l'année 2023 :

En 2023	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Taux de dépistage des veaux	94,54 %	92,66 %	95,46 %	95,55 %	94,89 %
Nouveau-nés NON-IPI*	61 534	113 447	31 923	117 917	63 451
Nouveau-nés viro-positifs (Données de 2022)	59 (112)	286 (409)	10 (36)	83 (169)	64 (117)
Taux de viro-positifs	0,10 %	0,25 %	0,03 %	0,07 %	0,10 %

***Betty Tourret**, Présidente de la commission "Maladies Règlementées"*

MHE : Introductions contrôlées

Peu d'évolution épidémiologique, la maladie reste cantonnée dans le Sud et l'Ouest du territoire national.
Par ailleurs, soyez très attentifs si vous achetez des bovins dans la zone réglementée, ils doivent obligatoirement avoir :

- **Résultat PCR MHE négatif datant de -14j**
- **Certification de désinsectisation du cheptel sortant**
- **Désinsectisation à l'arrivée (attestation à fournir)**

Ces documents doivent être remis à votre vétérinaire lors de la prise de sang d'introduction.
L'édition des cartes vertes des bovins ne respectant pas la réglementation est suspendue dans l'attente des documents demandés.

Enfin des indemnisations !

Suite à la mobilisation de la profession, **l'Etat indemnisera à 90% les foyers de MHE intervenus fin 2023**, **des frais vétérinaires et des mortalités**
Il sera prolongé par un dispositif d'aide via le FMSE pour les foyers intervenus à partir du 01 janvier 2024.
Une bonne nouvelle pour les 3800 élevages déjà touchés !

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : FOYERS EN FRANCE

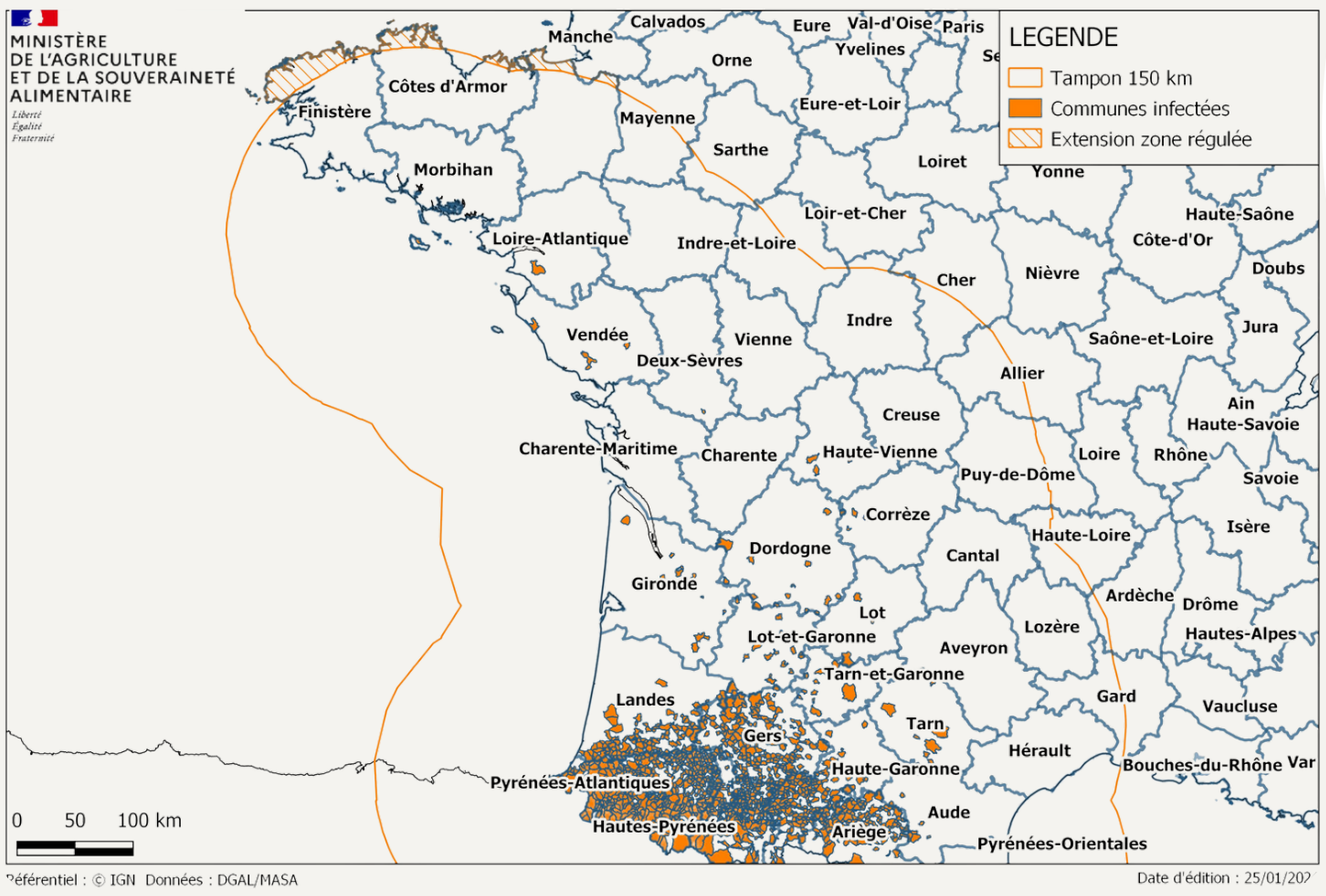

gtv62 GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES DU PAS-DE-CALAIS
Pas-de-Calais Le Département

GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble

FCO : Mouvements vers et depuis la Belgique

Depuis : Les animaux belges > 70 jours ne peuvent plus venir en France (sauf pour se faire abattre sous 24h).
Ceux < 71 jours peuvent venir en France sous réserve d'une désinsectisation + PCR négative.
Il n'y a pas (encore) de vaccin contre le BTV 3

Vers : Les animaux français devant aller en Belgique peuvent le faire sous certaines conditions (vaccination + PCR négative). Ils ne pourront plus revenir en France sauf pour un abattage immédiat.

Les animaux peuvent aller dans n'importe quel pays UE depuis n'importe quel pays réglementé pour la FCO en appliquant la désinsectisation des moyens de transports ET un abattage sous 24h.
Cliquez ici pour une vidéo explicative et les recommandations !

Diagnostic "JEUNE INSTALLE"

Les vétérinaires et les techniciennes se sont réunis pour améliorer cette action phare du GDS.
Désormais, les **analyses de sang devront être faites avant le rendez-vous afin de cibler les points sanitaires**.
Il sera toujours possible de compléter les recherches par la suite. Le questionnaire d'audit a été allégé car il était jugé trop lourd et pénible lors des visites !

Cette action est remboursée à 100% (visites + analyses)

N.B : La cotisation d'adhésion est remboursée à 50% sur justificatif MSA pour tous les jeunes installés !

Aides MSA : AFI biosécurité

La MSA permet une prise en charge à 50% des équipements installés pour la biosécurité dans vos élevages, comme un lavabo et chauffe-eau par exemple ! La demande d'Aide Financière Incitative peut s'effectuer tous les 3 ans maximum. Le formulaire est à retourner avec un RIB et la facture acquittée. Contactez votre conseiller pour connaitre les conditions.

AUTOPSIE à l'équarrissage

L'autopsie réalisée à l'équarrissage ne permet pas la réalisation de prélèvements et d'analyses.
Si vous souhaitez que ces derniers soient faits, privilégiez l'autopsie en ferme !

Anticiper la mise à l'herbe dès maintenant

Dans quelques semaines, les bovins vont retrouver les prairies après avoir passé plusieurs mois en bâtiment.

Il est indispensable de la prévoir :

- Terminer sa prophylaxie
- S'assurer que les animaux possèdent leur statut NON-IPI en BVD, poser les boutons demandés si besoin
- Prévoir les rappels de vaccination
- Vérifier que les bovins ont leurs boucles d'identification

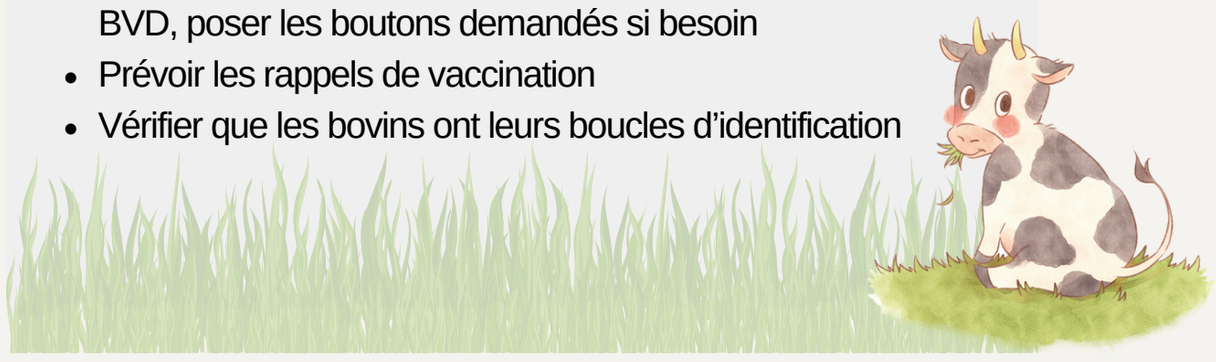

AGENDA

Dates des prochaines formations :

- 20/02/2024 : **Santé du veau** à Marconne
- 12/03/2024 : **Biosécurité bovine appliquée à la paratuberculose** – secteur de Basseux
- 14/03/2024 : **Biosécurité bovine appliquée à la paratuberculose** – secteur de Fruges

Café sanitaire

- **22/02/2024** : Salle communale de Livossart, hameau de Febvin Palfart
- **21/03/2024** – secteur Artois
- **28/03/2024** – secteur Boulonnais

inscription conseillée

REMBOURSEMENTS

Pensez à **envoyer vos RIB au GDS afin de pouvoir bénéficier des aides financières** car tous les remboursements se font désormais uniquement par **virement** !
Pour les éleveurs clients du Crédit Mutuel : le code banque a changé et les RIB ne sont plus corrects.

Petits-ruminants : AVORTEMENTS

Nous en constatons beaucoup dans les élevages !
N'oubliez pas de **tester vos animaux grâce à nos kits remboursés à 100%.**
Pensez également au virus du **Schmallenberg** (SBV) !
Un dossier d'aide régionale peut être monté pour compenser les pertes subies (SBV, toxoplasmose, listériose, chlamydiose...)

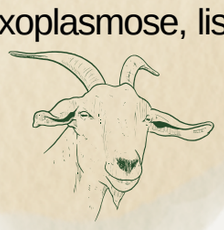

GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble

03.21.60.48.98

gds62@reseaugds.com

56 Avenue Roger Salengro
BP 80 039
62 051 Saint-Laurent-Blangy

www.gdshautsdefrance.fr

Pas-de-Calais Le Département
gtv62 Groupements Techniques Vétérinaires du Pas-de-Calais

BUREAU GDS62 : sa composition suite aux élections

Conformément à ses statuts, le Conseil d'Administration réunit le 25 janvier, a procédé aux élections de son Bureau.

Félicitations à vos représentants pour leur engagement.

TOUS sont à votre disposition, n'hésitez pas à les solliciter en cas de besoin !

Chaque commission est composée de plusieurs éleveurs, vétérinaires, laboratoires.
La DDPP62 peut être associée aux travaux de commission, comme celle des "Maladies Réglementées (dont IBR & BVD)".

Elle est représentée par un-e Président(e) de Commission et une Référente Technique

PRÉSIDENT

Valéry LECERF

Eleveur de bovins et ovins viande

CAVRON-ST-MARTIN (PAYS DE MONTREUIL)

Commission "Petits-Ruminants"

Camille TOP

VICE-PRÉSIDENT

Laurent NAYET

Eleveur de bovins lait et porcs

PREDEFIN (TERNOIS-EST)

Commission "Zoonoses & Biosécurité"

Marine COLPART

VICE-PRÉSIDENTE

Betty TOURRET

Eleveuse de bovins lait et caprins

AUDRESSELLES (BOULONNAIS)

Commission "Maladies Réglementées dont IBR et BVD"

Monique BOEUF & Camille TOP

SECRETAIRE

Herve BARDE

Eleveur de bovins lait et viande

VACQUERIETTE ERQUIÈRES (TERNOIS OUEST)

Commission "Paratuberculose"

Marine COLPART

SECRETAIRE ADJOINT

Didier DEVULDER

Eleveur de bovins lait et viande

MERCK ST LIÉVIN (HAUT PAYS)

Commission "Avortements & Maladies respiratoires"

Audrey ROBIEU

TRESORIERE

Hélène HEUMEL

Eleveuse de bovins lait et porcs

BOISDINGHEN (HAUT PAYS)

Commission "Financière & Sociale"

TRESORIER ADJOINT

Jean-François DURIEZ

Eleveur de bovins lait

DIÉVAL (TERNOIS OUEST)

Commission "Besnoitiose"

Camille TOP

MEMBRE

Nathalie POYER

Eleveuse de bovins viande

HERLY (HAUT PAYS)

MEMBRE

Thierry DUFOUR

Eleveur de bovins lait et viande

SUS ST LÉGER (TERNOIS EST)

Commission "Santé du Veau"

Alexandra GEORGES

MEMBRE

Guillaume DEROLLEZ

Eleveur de bovins lait

RUMILLY (HAUT PAYS)

MEMBRE

Mathieu BETHENCOURT

Eleveur de bovins et ovins viande

REBREUVE RANCHICOURT (BÉTHUNOIS)